

BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 6 octobre 2025 à 17 heures 30, le Bureau syndical, légalement convoqué le 30 septembre 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-82

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 12

Membres présents : (9)

Mesdames M. BIDEL, C. DELPRAT, M. HINGANT,
Messieurs F. BOUCHE, C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, R. PY, Y. MURRU.

Membres absents excusés ayant donné procuration : (0)

Membres absents excusés : (2)

Madame M. CAUMONT,
Monsieur G. DARAGON.

Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (1)

Monsieur P. HADDAD

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-40 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance par un vote à main levée.

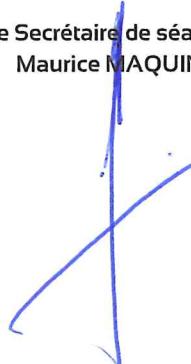
Visa

- **DESIGNE** Monsieur Maurice MAQUIN pour exercer cette fonction.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Président du Sigidurs,

Le Secrétaire de séance,
Maurice MAQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "MAQUIN", is written vertically along the right edge of the page, overlapping the text "Le Secrétaire de séance, Maurice MAQUIN".

Acte exécutoire le 17/10/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 17/10/25)